

france3-regions.franceinfo.fr

Face au refus de certains maires de payer le forfait communal, la dernière petite école de ce village va ferme

Karine Lepointeur

4-5 minutes

À Barfleur, dans la Manche, l'école privée Sainte-Marie-Madeleine, créée en 1774, doit fermer ses portes à la fin de l'année scolaire, faute d'argent. Malgré cette décision, les parents des 72 élèves, scolarisés dans l'établissement, se mobilisent pour tenter de la sauver.

Dans cette école du Cotentin, les enfants sont accueillis de la très petite section au CM2. Dans la cour, leurs voix résonnent encore en ce mois de janvier, mais elles devront se taire à la fin de l'année scolaire. La congrégation des Sœurs de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, qui gère l'établissement sous tutelle, a acté la fermeture pour l'été prochain, faute d'argent. En cinq ans, l'école a perdu une vingtaine d'élèves.

Pour les parents d'élèves, c'est une situation impensable. *"C'est très compliqué pour nous, parents, pour nos enfants qui vont perdre leurs repères, et pour les enseignantes, qui sont attachées à cette école"*, explique Laura Boyère, présidente de l'association des parents d'élèves.

Alors pour ne pas voir leur école mourir, avec les autres parents d'élèves, elle a lancé une cagnotte en ligne, fin décembre, pour tenter de récolter des fonds et trouver des mécènes qui pourraient peut-être sauver l'établissement.

La cagnotte atteint presque 15 000 euros, mais il faudrait 100 000 euros pour couvrir les frais de fonctionnement de base pour les deux prochaines années. Certains parents se disent favorables à l'augmentation de la cotisation annuelle, actuellement fixée à 27 euros.

Mais pour Alix Delatour, dont l'enfant est scolarisé dans cette école, les délais sont très courts : *"si on nous avait expliqué la situation, il y a un mois, on aurait envoyé un mail aux parents pour savoir qui était prêt à payer plus. Sauf que là, on nous met face au mur, et on nous dit : vous n'avez pas le choix, c'est comme ça."*

L'école de Barfleur accueille les enfants du village, mais aussi des communes voisines. Pourtant, certaines municipalités ne versent pas le forfait scolaire, cette participation financière obligatoire des collectivités locales pour les écoles sous contrat d'association. Il sert notamment à financer les dépenses de fonctionnement et son montant est fixé par la loi.

Les élèves viennent de 17 villages différents, ici. Certaines communes acceptent de payer, beaucoup non, et donc ça crée un déficit important pour l'école.

Christiane Tincelin, Maire (SE) de Barfleur

Selon la loi, même si l'école est reconnue par l'État, il n'y a aucune obligation pour les communes de verser cette cotisation, si les conditions d'accueil des élèves dans un établissement public sur la commune sont remplies. Ce qui est le cas de Montfarville, à quelques kilomètres de là.

À partir du moment où une commune dispose d'une école publique qui assure l'intégralité du service, c'est à dire l'accueil des enfants avant la classe le matin, la restauration du midi et la garderie le soir, elle n'est absolument pas tenue de payer pour un établissement privé situé dans une autre commune.

Jean-Marie Rocques, Maire (SE) de Montfarville

Un choix politique donc. À l'heure où les écoles se font de plus en plus rares dans les petits villages, 57 % des Normands seulement se déclarent satisfaits de l'action de leurs maires en matière d'éducation. C'est ce que révèle l'enquête "*Mon maire, ma commune et moi*" mené par le réseau ICI (télévision et radio) et l'Institut Odoxa.

Si l'école privée de Barfleur vient à disparaître définitivement, les enfants devront faire leur rentrée dans un autre établissement situé à 20 minutes de trajet. D'ici la fin de l'année, les parents d'élèves vont continuer à se mobiliser pour tenter de sauver cette institution.